

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**PSYCHIATRIE DE L'ADULTE**

**N° 358**

**PRISE EN CHARGE DU TRAUMATISME PSYCHIQUE EN  
IMMÉDIAT ET POST-IMMÉDIAT**

---

**[www.afar.fr](http://www.afar.fr)**

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)  
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



**N°358 PRISE EN CHARGE DU TRAUMATISME PSYCHIQUE EN IMMÉDIAT ET POST-IMMÉDIAT**

<b>N° du stage</b>	358 1 2025 INTER	<b>Lieu de stage</b>	46 rue Amelot 75011 PARIS
<b>Durée du stage</b>	3 jours	<b>Dates</b>	du 16/06/2025 au 18/06/2025
<b>Prix</b>	1 100,00 €		

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Infirmiers, psychologues, médecins et professionnels susceptibles de prendre en charge des personnes ayant été exposées à des événements traumatiques.

**PRÉ-REQUIS**

- Pas de pré-requis.

**INTERVENANTS**

- Un infirmier spécialiste de la prise en charge des traumatismes.
- Un infirmier, un psychologue et/ou un psychiatre spécialiste des traumatismes.

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Savoir repérer les aspects cliniques des états psychotraumatiques et mieux appréhender la diversité des situations traumatogènes.
- Connaître les symptômes spécifiques et les aspects médico-légaux.
- Connaître les principales méthodes thérapeutiques d'urgence.
- Mettre en place un protocole d'intervention inscrit dans les plans d'urgence de l'établissement.
- Collaborer avec le réseau pour une prise en charge globale.

**CONTENU**

1. Le stress et le traumatisme psychique : repères cliniques.
2. Les différents types d'événements et leurs mécanismes traumatiques.
3. Les syndromes spécifiques à certains événements.

4. Aspects médico-légaux du traumatisme psychique et actualités du processus de déclaration et d'indemnisation des victimes.
5. Les différentes techniques de prises en charge immédiates et post- immédiates.
6. La mise en place du cadre thérapeutique dans la prise en charge des victimes d'un psychotraumatisme.
7. Réseau et partenariat face au traumatisme.

---

## INFORMATIONS PRATIQUES

---

### LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

---

#### AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

### REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

---

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

### DEJEUNER ET HEBERGEMENT

---

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

### PRÉINSCRIPTION

---

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

### ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

---

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

### CONDITIONS D'ANNULATION

---

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

### INSCRIPTION

---

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

---

#### AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 53 36 80 50  
Fax : 01 48 05 31 51  
Email : [formation@afar.fr](mailto:formation@afar.fr)

Site internet : [www.afar.fr](http://www.afar.fr)

**N°358 PRISE EN CHARGE DU TRAUMATISME PSYCHIQUE EN IMMÉDIAT ET POST-IMMÉDIAT**

<b>N° du stage</b>	358 1 2025 INTER	<b>Lieu de stage</b>	46 rue Amelot 75011 PARIS
<b>Durée du stage</b>	3 jours	<b>Dates</b>	du 16/06/2025 au 18/06/2025
<b>Prix</b>	1 100,00 €		

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

STAGE DPC

STAGE FORMATION CONTINUE

**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....  
RUE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....  
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....  
EMAIL : .....

**ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....  
RUE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

**STAGIAIRE**

M.  Mme  Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....  
FONCTION : .....  
EMAIL : .....  
SERVICE : ..... TÉL : .....  
LIEU DE TRAVAIL : .....  
RUE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION